

MAIRIE de MÉNESTREAU

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 04 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le quatre janvier, dix-huit heures, le Conseil Municipal de MÉNESTREAU, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GILLONNIER, en suite de convocation en date du 29 décembre 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Ménéstreau, le 29 décembre 2017.

Présents :

MM. GILLONNIER Jean-Claude, Daniel LAURENT, Marc MALEZIEUX, Gilbert GUILLOUX, Alain LAMARRE, Laurent COIGNET, Mmes Annie TERME, Véronique DUPUY

Secrétaire de séance : Marc MALEZIEUX

Absent excusé : néant

Absents : Séverine ULTRE, Pierre-Michel FOREST

Procuration : néant

Compte rendu de la séance :

L'an deux mil dix-huit, le jeudi quatre janvier, dix-huit heures, les conseillers municipaux sont convoqués, par lettres et par courriers électroniques en date du 29 décembre 2017, en séance du conseil municipal dans la salle communale, avec l'ordre du jour suivant :

- **Affectation DCE 2017**
- **Dotation DETR 2018 (désignation de l'opération d'investissement éligible, plan de financement, ...)**
- **Affouages : élaboration du règlement– fixation des dates d'inscription et de tirage**
- **Questions diverses**

Monsieur Jean-Claude GILLONNIER constate que la majorité des membres en exercice est présente et que le quorum est atteint, et déclare la séance ouverte.

Monsieur Marc MALEZIEUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente, distribué lors des convocations, est adopté par les membres du conseil municipal.

AFFECTATION DCE 2017

Le montant est de 6184 €

Mr Gillonnier propose d'affecter ce montant à la réfection du mur du bâtiment communal surplombant la route départementale.

DOTATION DETR 2018 (DESIGNATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT ELIGIBLE, PLAN DE FINANCEMENT, ...)

Le ravalement des bâtiments communaux pourrait être éligible. La demande est effectuée pour un niveau de 60 % pour un devis s'élevant à 34 363.20 € TTC.

AFFOUAGES : ELABORATION DU REGLEMENT– FIXATION DES DATES D'INSCRIPTION ET DE TIRAGE

Principalement le conseil limite le façonnage au 30 avril et le débardage au 30 octobre.

Le prix du lot ne change pas

La date d'inscription est limitée au 19 janvier

Le tirage est fixé au mardi 30 janvier 18 h.

Aucun affouage ne sera délivré à un affouagiste n'ayant pas réalisé et débardé son lot de l'année précédente et ce pour deux années.

Le projet sera revalidé par l'ONF puis reproposé au vote au prochain conseil municipal- Le 18 janvier à 11 H

QUESTIONS DIVERSES

La question de l'élagage des arbres autour de l'étang se pose, en particulier le long de la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50